|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/136-F** |
| **26 mai 2017** |
| **Original: anglais** |
|  | |

DÉCISION 602

(adoptée à la dixième Séance plénière)

Passation par pertes et profits d'intérêts moratoires et  
de créances irrécupérables

Le Conseil,

ayant examiné

le Rapport du Secrétaire général sur les arriérés et comptes spéciaux d'arriérés (Document C17/11),

décide

d'approuver la passation par pertes et profits des intérêts moratoires et des créances irrécupérables suivants pour un montant total de **CHF 3 007 187,45** par un prélèvement correspondant de la Provision pour comptes débiteurs:

• Honduras, pour un montant de CHF 66 777,85 au titre des intérêts moratoires sur les contributions de 2009 à 2016.

• Iran, pour un montant de CHF 78 245,50 au titre des intérêts moratoires sur les contributions de 2013 à 2015.

• Iles Marshall, pour un montant de CHF 695 666,95 au titre des intérêts moratoires sur les contributions de 2001 à 2015.

• Pakistan, pour un montant de CHF 149 022,75 au titre des intérêts moratoires sur les contributions de 2009 à 2016.

• Mitsubishi Electric Research, Etats-Unis d’Amérique, pour un montant de CHF 5 000,20 au titre des intérêts moratoires sur la contribution de 2009.

• Cynapsys, Turquie, pour un montant de CHF 1 101,50 au titre des intérêts moratoires sur les contributions de 2008 et 2009.

• Cámara de Informática y Comunicaciones de la República de Argentina (CICOMRA), Argentine, pour un montant de CHF 11 392,20 au titre des contributions (CHF 4 921,85) et intérêts moratoires (CHF 6 470,35) de 2002 et 2003.

• The Cyber Guardian Pty Ltd., Australie, pour un montant de CHF 8 944,45 au titre des contributions (CHF 7 950,00) et intérêts moratoires (CHF 994,45) de 2013 et 2014.

• Auro Technologies, Belgique, pour un montant de CHF 18 246,75 au titre des contributions (CHF 15 016,50) et intérêts moratoires (CHF 3 230,25) de 2013 et 2014.

• Intelig Telecomunicaçoes Ltda., Brésil, pour un montant de CHF 149 549,90 au titre des contributions (CHF 60 375,00) et intérêts moratoires (CHF 89 174,90) de 2000 à et 2002.

• Oi (Tele Norte Leste Participaçoes S.A.), Brésil, pour un montant de CHF 355 962,20 au titre des contributions (CHF 190 825,00) et intérêts moratoires (CHF 165 137,20) de 2005 à 2007.

• Luxpert, Corée (Rép. de), pour un montant de CHF 17 630,55 au titre des contributions (CHF 13 249,50) et intérêts moratoires (CHF 4 381,05) de 2010 et 2011.

• Sakhr Software Co, Egypte, pour un montant de CHF 9 333,80 au titre des contributions (CHF 5 300,00) et intérêts moratoires (CHF 4 033,80) de 2006 et 2007.

• Quantum Group Int. Inc., Etats-Unis d’Amérique, pour un montant de CHF 47 994,15 au titre des contributions (CHF 39 750,00) et intérêts moratoires (CHF 8 244,15) de 2013 et 2014.

• Sunrise Telecom Incorporated, Etats-Unis d’Amérique, pour un montant de CHF 20 826,15 au titre des contributions (CHF 15 900,00) et intérêts moratoires (CHF 4 926,15) de 2012.

• Guadeloupe Téléphone Mobile, France, pour un montant de CHF 28 667,35 au titre des contributions (CHF 18 218,25) et intérêts moratoires (CHF 10 449,10) de 2008 et 2009.

• Guyane Téléphone Mobile, France, pour un montant de CHF 30 561,95 au titre des contributions (CHF 19 432,80) et intérêts moratoires (CHF 11 129,15) de 2008 et 2009.

• Martinique Téléphone Mobile, France, pour un montant de CHF 30 561,95 au titre des contributions (CHF 19 432,80) et intérêts moratoires (CHF 11 129,15) de 2008 et 2009.

• AudioCodes Ltd., Israël, pour un montant de CHF 41 652,20 au titre des contributions (CHF 31 800,00) et intérêts moratoires (CHF 9 852,20) de 2012.

• ECI Telecom Ltd., Israël, pour un montant de CHF 91 103,80 au titre des contributions (CHF 38 718,75) et intérêts moratoires (CHF 52 385,05) de 2000 à 2004.

• Golden Lines International Communications Services Ltd., Israël, pour un montant de CHF 168 545,00 au titre des contributions (CHF 73 500,00) et intérêts moratoires (CHF 95 045,00) de 2001 à 2003.

• Blu S.p.A., Italie, pour un montant de CHF 144 085,10 au titre des contributions

(CHF 63 000,00) et intérêts moratoires (CHF 81 085,10) de 2001 à 2003.

• ELSAG S.p.A., Italie, pour un montant de CHF 84 662,70 au titre des contributions (CHF 34 125,00) et intérêts moratoires (CHF 50 537,70) de 1998 à 2002.

• Polo Tecnologico Di Stato Carlo Cattaneo, Italie, pour un montant de CHF 202 126,60 au titre des contributions (CHF 89 250,00) et intérêts moratoires (CHF 112 876,60) de 2001 à 2004.

• Okinawa Photonics, Inc., Japon, pour un montant de CHF 99 421,25 au titre des contributions (CHF 50 850,00) et intérêts moratoires (CHF 48 571,25) de 2002 à 2006.

• Embedded Wireless Labs Sdn Bhd., Malaisie, pour un montant de CHF 13 540,70 au titre des contributions (CHF 7 950,00) et intérêts moratoires (CHF 5 590,70) de 2006 et 2007.

• Agilent Technologies UK Limited, Royaume Uni, pour un montant de CHF 49 237,05 au titre des contributions (CHF 26 500,00) et intérêts moratoires (CHF 22 737,05) de 2006.

• International Telemedia Association, Royaume-Uni, pour un montant de CHF 73 950,00 au titre des contributions (CHF 29 091,65) et intérêts moratoires (CHF 44 858,35) de 1998 à 2002.

• Sotecna & GSA Services Company Ltd., Soudan, pour un montant de CHF 5 595,85 au titre des contributions (CHF 4 637,50) et intérêts moratoires (CHF 958,35) de 2014.

• The People’s Vision SARL, Suisse, pour un montant de CHF 20 992,45 au titre des contributions (CHF 18 550,00) et intérêts moratoires (CHF 2 442,45) de 2013 et 2014.

• Tchad Mobile S.A., Tchad, pour un montant de CHF 30 485,30 au titre des contributions (CHF 15 825,00) et intérêts moratoires (CHF 14 660,30) de 2003 à 2007.

• Organisation Congress Travel (OCT), Turquie, pour un montant de CHF 2 200,00 au titre d’une "facture diverse" de 2012 concernant des frais de voyage.

• TeleAccess Zimbabwe Private Ltd., Zimbabwe, pour un montant de CHF 254 103,30 au titre des contributions (CHF 128 343,75) et intérêts moratoires (CHF 125 759,55) de 2003 à 2006.